



SOLTéA – Campagne d'habilitation : ajout d'un commentaire à votre demande

Depuis le **3 novembre 2025**, vous pouvez **déposer sur SOLTéA votre dossier de candidature** pour être habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage en 2026.

Vous avez jusqu'au **16 janvier 2026** pour **votre demande**.

Pour **faciliter l'instruction de votre candidature**, vous avez désormais la possibilité **d'ajouter un commentaire à votre demande** afin de transmettre toute information ou précision utile au service instructeur. Ce commentaire peut être ajouté avant l'envoi initial de votre dossier ou lors des demandes de modifications par le service instructeur.

Une fois la demande en instruction, vous pourrez également modifier ce commentaire existant, en cliquant sur le bouton **« Modifier le commentaire »**, la nouvelle saisie remplaçant la précédente.

Nous vous invitons également à être attentifs aux commentaires des services instructeurs : à partir du 8 janvier, ces derniers pourront les modifier.

Pour plus de détails, des [contenus FAQ](#) sont à votre disposition.

À bientôt !

L'équipe SOLTéA



Merci de ne pas répondre à cet e-mail qui vous a été envoyé automatiquement.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations, [cliquez ici](#)

Informations légales : En application de la loi informatique et libertés en date du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

SOLTÉA est la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

Pour toute information relative au traitement des données à caractère personnel nous vous invitons à consulter [notre Politique de " Protection des données à caractère personnel "](#).